

REGLEMENT

Art 1 : ORGANISATION

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Nogentais organise avec le soutien de l'Espérance Endurance Trail la troisième édition de l'**URBAN TRAIL NOGENTAIS (UTN)**

Il s'agit d'une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés en **individuel ou par équipe de 2**.

Art 2 : Challenge St Laurent

A partir de 17h 30, un challenge St Laurent est mis en place cette année. Il consiste à gravir le plus rapidement possible les 190 marches qui mènent en haut de l'église St Laurent. Les départs se feront toutes les 30 secondes afin de permettre à tous de réaliser ce défi. Inscription par avance vivement conseillé. Gratuit

Art 3 : PARCOURS

La manifestation sportive L'URBAN TRAIL NOGENTAIS se déroulera **le SAMEDI 15 Juin 2019**. Elle regroupe deux épreuves :

- **une course de 6,3 km**
- **une course de 12.6 km (2 boucles du 6,3 km)**

Le parcours est inscrit au calendrier régional des courses hors stade.

Le départ des deux courses sera donné Quai Sarraill, à Nogent sur Seine, à 19 h 30.

L'arrivée des deux courses sera jugée Place Félix Etienne.

Le tracé de l'épreuve est consultable sur le site : <http://esperance-trail.fr>

L'organisation se réserve le droit de toute modification en cas de force majeure.

La sécurité du parcours et les carrefours seront protégés par la police municipale, ainsi que par des signaleurs.

Cette manifestation se déroulera sur un parcours attrayant, empruntant routes et chemins au travers de la ville. Après un départ Quai Sarraill, les coureurs découvriront successivement le quai des Grange, l'île Olive puis le musée, le centre ville, le quai du Rempart, la place de l'Eglise, l'espace Boeswillwald, avant le retour Place Félix Etienne pour 6,3 km.

Un second tour et ainsi seront bouclés les 12.6 km du parcours.

Un Kids Athlé est également organisé pour les jeunes nés en **2010 - 2011 et 2012**

Une course de 1.5 km est également organisée pour les poussins nés en **2008 - 2009**.

Art 4 : RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement eau est prévu à la fin de la première boucle pour le 13 km. Pour les deux courses un ravitaillement solide est mis en place à l'arrivée.

Art 5 : ADMISSION

L'épreuve est ouverte aux coureurs hommes et femmes licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme ou de la Fédération Française de Triathlon et aux coureurs non licenciés, majeurs ou mineurs nés avant **2003 (catégorie Cadets)**. Les parents, dirigeants, tuteurs et éducateurs sont responsables des mineurs qu'ils engagent.

Pour être admis au départ, le participant devra justifier son identité, être à jour du paiement des frais d'inscription, avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et l'accepter. Le participant à cette épreuve devra fournir les justificatifs demandés (photocopie de la licence ou du certificat médical).

Tout participant ne remplissant pas toutes les conditions d'admission se verra refuser son inscription.

Art 6 : CERTIFICAT MÉDICAL / LICENCE

Chaque participant à l'épreuve devra impérativement remettre lors de son inscription, sur place ou par avance, un document attestant de son aptitude physique pour participer à l'épreuve. **Cette mesure de sécurité revêt un caractère obligatoire.**

Les coureurs non licenciés devront impérativement fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an au jour de l'épreuve (ou sa photocopie).

Les licences sportives qui permettent de pratiquer la course à pied en compétition sont acceptées.

Les coureurs licenciés à la FF Athlétisme doivent impérativement noter leur numéro de licence sur la fiche d'inscription et joindre la copie de leur licence en cours de validité (saison 2018/2019).

Art 7 : FRAIS D'INSCRIPTIONS

Les frais d'inscription à l'épreuve sont fixés à :

Inscription Individuelle :

- Epreuve de 6.3 km: 6 € par avance et 9 € sur place
- Epreuve de 12.6 km : 10 € par avance et 13 € sur place

Inscription Collective :

- Epreuve de 6.3 km: 12 € par avance et 18 € sur place
- Epreuve de 12.6 km : 20 € par avance et 26 € sur place

Ces frais sont payables en espèce ou par chèque libellé à l'ordre de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévole.

La date limite de réception par courrier des engagements est fixée au **13 juin 2019**. Les inscriptions sur place seront majorées. Fin des inscriptions 20 minutes avant le départ de l'épreuve.

Les inscriptions sont à envoyer à : **M Christian ROBERT 33 bis Avenue Gallieni 10400 Nogent sur Seine**

Art 8: CHALLENGE EQUIPE

Un Challenge Equipe de 2 coureurs est mis en place pour le 6.3 et le 12.6 km. Un classement est effectué au meilleur du cumul des temps des deux coureurs. Pas de relais. Pas de cumul Individuel et Equipe.

Un Challenge Joël FADIN - Equipe de 2 coureurs Associations Nogentaises est également mis en place pour le 6.3 et le 12.6 km. Un classement est effectué au meilleur du cumul des temps des deux coureurs. Pas de relais. Pas de cumul Individuel et Equipe.

Art 9: DOSSARDS

Les dossards seront remis aux participants de l'épreuve au bureau des inscriptions : **Place Félix Etienne** le jour de l'épreuve à partir de 17h 30. Aucun dossard ne sera remis après **19h 10**.

Les dossards fournis par l'organisation devront être visibles à tout moment sous peine de non classement.

Art 10 : COUVERTURE MÉDICALE

La couverture médicale est assurée par une équipe de secours **de la Protection Civile**.

Chaque participant se présentant sur le départ se déclare apte à supporter les efforts imposés par cette épreuve et renonce à tous recours contre l'organisation en cas d'accident consécutif à une quelconque déficience personnelle.

Le temps d'intervention en cas d'accident ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation ou la protection civile.

Art 11 : ASSURANCE

L'organisateur, l'Amicale pour le Don du Sang Bénévole est couverte par une assurance Responsabilité Civile, AXA.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

ART 12 : FORFAIT ET ABANDON

En cas de forfait (non prise du départ) ou d'abandon, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué quelle qu'en soit la cause, même sur avis médical.

Art 13 : CLASSEMENT

Pour chaque épreuve, 3 classements seront édités :

- Un classement scratch unique homme / femme avec indications des catégories d'âge.
- Un classement « Equipe Associations Nogentaises »
- Un classement « Equipe Hors Associations Nogentaises »

Art 14 : RECOMPENSES

Un cadeau souvenirs sera remis à tous les participants.

Récompenses en individuels :

- Aux premiers Hommes et Femmes des catégories **Cadet à Espoir**
- Aux trois premiers Hommes et premières Femmes de chaque catégorie Seniors, V1, V2, V3, V4.

Challenge en Equipe :

- Aux trois premières « Equipe Hors Associations Nogentaises »
- Aux trois premières « Equipe Associations Nogentaises »

Art 15 : ACCORD DE DECHARGE

Les participants assument les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents seuls ou avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non-exhaustive). Les participants, en leur nom et en celui de leurs héritiers et exécutants, reconnaissent par le présent règlement décharger les organisateurs de l'épreuve, l'Amicale pour le Don du Sang Bénévole et leurs représentants ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts que les participants pourraient avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à leur participation à cette épreuve.

Art 16 : DROITS A L'IMAGE

Les organisateurs se réservent tous droits exclusifs d'utilisation des images, photos et vidéos des épreuves organisées. En s'inscrivant à cette manifestation, tous les participants acceptent que les organisateurs disposent des droits exclusifs de leurs noms et de leurs images individuelles et collectives pour ce qui concerne de près ou de loin leur participation aux épreuves, usage commercial compris.

Art 17 : RESPECT DU REGLEMENT DE L'EPREUVE

Chaque participant s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à l'accepter.

Art 18 : RESPECT HUMAIN

Chaque participant s'engage à respecter les autres participants, les organisateurs, les bénévoles, l'équipe de secours / sécurité et les spectateurs.